

D 942 ARGENTINE: COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES DISPARUS

Créée en décembre 1983, dans la semaine qui a suivi l'investiture du président Alfonsín, la "Commission nationale sur les disparitions de personnes" a aussitôt commencé sa tâche. Son mandat est théoriquement de six mois; elle est composée de dix membres, dont l'écrivain Ernesto Sábato, le rabbin Marshall Meyer et l'évêque catholique Jaime de Nevares. Sa tâche consiste uniquement à rassembler l'information et la documentation sur les "disparus" politiques des "années terribles" d'après 1976. Au moment où la vérité des faits commence enfin à s'imposer à l'opinion publique, et au grand dam de certains (cf. DIAL D 939), il n'est pas inutile que les membres de cette commission d'enquête se mettent à parler.

Note DIAL

LE TRAVAIL DE LA COMMISSION NATIONALE  
SUR LES DISPARITIONS DE PERSONNES

Interview de "La Trastienda" à  
Mgr de Nevares, membre de la commission  
(Neuquén, 13 avril 1984)

Intertitres de DIAL

Question - Quelles sont les tâches de la Commission nationale sur les disparitions de personnes?

Réponse - La commission est composée de dix membres. Bien évidemment, cet énorme travail est facilité par un secrétariat important dont les effectifs ont été nommés au fur et à mesure des besoins.

La commission tient une réunion plénière par semaine, tous les mardis. Mais tout au long de la semaine, il y a une permanence de deux membres de service. En réalité, chaque fois que je suis venu à Buenos-Aires pour mon tour de service, j'ai rencontré aussi d'autres membres.

La commission exécutive a pour tâche la direction de l'ensemble, et non pas l'accueil direct des gens. Par exemple, les relations avec les organisations nationales et internationales, les médias, etc. Sur ce point je ne puis que constater l'immense intérêt et la connaissance existant à l'étranger sur le sujet. Ainsi, mardi dernier, j'ai été interviewé par une journaliste de la BBC de Londres avec laquelle j'avais été en contact auparavant; elle m'a dit que ce qui avait été publié sur la commission avait suscité un

grand intérêt, ce qui lui avait permis d'interviewer Magdalena Ruiz Guíñazú pour son émission. Nous avons également reçu la visite de juristes d'Israël, puis d'un groupe où il y avait deux prêtres français.

Q. - Que pense-t-on à l'étranger du travail que vous faites?

R. - Ceux qui se sont fait connaître disent que c'est très positif. Le rabbin Marshall Meyer qui est membre de la commission s'est rendu il y a peu aux Etats-Unis; il en a rapporté l'impression forte qu'avait causée la décision d'Alfonsín.

(Fonction et organisation de la commission)

Q. - Revenons au fonctionnement de la commission...

R. - Il y a quatre secrétariats ayant chacun à leur tête un avocat, et un cinquième secrétariat dirigé par une dame, Graciela Fernández Meijide, dont un fils a disparu et qui fait partie depuis le début de l'Assemblée permanente des droits de l'homme. C'est une femme très capable et elle est en quelque sorte la coordonnatrice. Il s'agit du secrétariat qui reçoit les dénonciations. On compte maintenant au moins 800 dénonciations qui, par peur, n'avaient pas été faites auparavant.

Q. - Avez-vous une idée du nombre des dénonciations à l'heure actuelle?

R. - Pour le moment, elles doivent avoir dépassé les 3.000. Dans ce total ne sont pas incluses les dénonciations faites devant les organismes appropriés, lesquels transmettent aussitôt l'information à la commission. L'information est ainsi intégrée, analysée et coordonnée. M. Fernández Long, membre de la commission, est chargé de l'informatisation des données; sur ce point, la commission bénéficie du meilleur ordinateur de Buenos-Aires, celui du ministère du bien-être social.

Q. - L'Etat met-il tous ses moyens à votre disposition?

R. - Le choix du personnel est fait par nous. Le financement est à la charge de l'Etat. Les membres de la commission ne reçoivent aucune rétribution. On travaille avec des gens très compétents. Ainsi, l'un des avocats est député. C'est très agréable de travailler avec eux.

Q. - Que se passe-t-il après une dénonciation?

R. - D'abord c'est l'examen de la dénonciation, puis celui de sa recevabilité et autres, avant de passer à un troisième secrétariat, celui des affaires juridiques. C'est à ce moment-là qu'est défini le cadre juridique et qu'il est décidé de la marche à suivre. Il y a presque toujours une phase préliminaire, celle de la reconnaissance des lieux et la plainte en justice. Il existe aussi un secrétariat administratif qui règle les affaires des dépenses, voyages et autres.

Il n'a été pratiquement donné aucune publicité à ce qui a été fait. Lors de notre dernière réunion nous avons décidé qu'en raison de l'évolution des conditions initiales - en vertu desquelles nous avons décidé d'être extrêmement précautionneux et de n'avoir qu'un seul porte-parole, ce qui s'est révélé une position impossible à tenir - il était nécessaire et plus que convenable de mettre l'opinion au courant du travail de la commission, avant même la publication d'un rapport.

Tel est donc, à grands traits, le fonctionnement de la commission. Le délai de 180 jours accordé par décret avait été fixé pour ne pas donner l'impression de lenteur; mais en fait le temps imparti sera celui que nous jugerons nécessaire.

Q. - Vous disiez que la dernière démarche était la plainte devant la justice fédérale. Il y a déjà un grand nombre de plaintes en justice. Comment voyez-vous le fonctionnement de cet aspect juridique, la réponse de la justice aux cas présentés? L'estimez-vous lente ou évoluant normalement?

R. - Ce n'est pas nous qui suivons les affaires. Nous ne sommes pas partie civile. Nous informons les plaignants que c'est à eux de suivre l'affaire et que, pour ceux n'ayant pas de conseillers juridiques, c'est le CELS (Centre d'études légales et sociales) qui s'en charge. De toute façon les démarches judiciaires vont être très longues.

#### (Rapports sur les lieux de détention secrète)

Le travail d'enquête que nous avons fait a été très long. Il nous a fallu trois mois pour pouvoir présenter le cas de l'Ecole de mécanique de la marine (ESMA). Le dossier transmis au juge sur le cas de l'ESMA comporte des montagnes de déclaration de témoins et autres pièces, qui confirment ce qui s'est passé. Mais il appartient au juge de recevoir les dépositions des témoins, qui sont nombreux, tout comme sont nombreux les accusés. Ce n'est pas nous qui accusons, mais notre rapport pèse de tout son poids car il comporte beaucoup de noms. L'ensemble est très bon, il a été fait par l'ancien député Ungaro. Le rapport est accompagné de la liste de tous les membres des forces armées qui ont été identifiés sous leurs noms ou surnoms; dans le cas de l'ESMA la majorité sont de la marine.

L'autre cas important est celui de La Perla, mais le rapport n'a pas encore été présenté. Comme il y a eu des déclarations, des familles qui ont fait des dénonciations, c'est à nous qu'il revient d'ordonner la chose, de faire une enquête sur la caserne ou sur l'immeuble qui a été identifié mais qui, normalement, a subi d'importantes transformations. C'est ce qui s'est produit à l'Ecole de mécanique où a même disparu un ascenseur par où les prisonniers enchaînés dans les combles étaient descendus en sous-sol d'où ils sortaient pour les transferts - c'est-à-dire la mort - en avions à partir desquels ils étaient jetés dans le fleuve ou dans la mer (1). L'ascenseur a été supprimé mais l'endroit a été reconnu. Il en est de même à La Perla où tout a été modifié, repeint, tout comme la "petite école" d'ici.

Q. - Et à El Olimpo?

R. - A El Olimpo il y a eu également reconstruction, mais les lieux ont été reconnus. Je crois que cela a aussi été le cas à El Vesubio. A La Ricchieri, des locaux ont été détruits mais on a retrouvé des carrelages avec les anneaux de mise aux fers et l'endroit a été reconnu.

Il y a un cas où les personnes qui faisaient la dénonciation avaient l'impression d'avoir été emmenées par un chemin de terre; après une enquête auprès des gens du voisinage, il apparut que ce chemin avait été goudronné par la suite.

Dans le secteur rural de La Perla, il y a un témoin qui est un homme particulièrement têtue, un paysan. Il se rappelle clairement où sont allés les

---

(1) Sur l'extremation des prisonniers, cf. DIAL D 567 (NdT).

gens qui enterraient les cadavres. Il a d'ailleurs vu le général Menéndez fusiller et tuer. Quand il a accompagné le juge et sa suite, avant la reconnaissance, il a déclaré: "Ici, il y avait un sentier, ici ils l'ont supprimé". Des champs de maïs et autres ont été plantés. On a utilisé les engins mécaniques de la commune, mais sans résultat. On dit que la zone couvre 12.500 hectares. C'est comme un Campo de Mayo de Córdoba. Mais les déclarations de cet homme sont crédibles car, comme il élevait des bêtes, des cochons, il recevait les restes des casernes. Il y a trouvé des doigts d'humains.

(La réalité dépasse la fiction)

Q. - Pouvez-vous dire, Monseigneur, du point de vue de la commission, s'il y a eu collaboration de la part des forces armées, ou obstruction?

R. - Le ministère de l'intérieur a, dès le début, donné l'ordre à tous les organismes sous sa dépendance de faciliter l'information. Il a invité les provinces à faire de même vis-à-vis de leurs organismes respectifs. Le ministère de la défense a donné l'ordre aux forces armées de faire de même. On note de la lenteur dans la réponse à certaines demandes, non pas au niveau fédéral qui y accède immédiatement et s'excuse même en cas de retard, mais au niveau des autres échelons militaires.

En ce qui concerne nos visites, le seul endroit où il y a eu des problèmes a été La Perla. Cela a été dû à l'intervention d'un juge militaire (l'avocat et les témoins n'avaient pas les accréditations nécessaires) mais la visite de la caserne n'a fait aucune difficulté. Au moment des complications de La Perla, le ministre Borrás se trouvait à Rio Gallegos; la commission en référa à lui et il n'y eut plus de problèmes.

Q. - A cette phase de l'accueil des dénonciations, vous-même et les autres membres de la commission avez-vous estimé que la réalité allait au-delà de ce que vous attendiez et imaginiez?

R. - Oui, Nous avons pris connaissance de détails que nous ignorions, de degrés dans le crime, de tortures, de sévices, de sadisme auxquels je ne m'attendais pas de la part de membres des forces armées. Je ne sais pas si dans les prisons il existe un quelconque prisonnier qui ait agi avec une intention aussi criminelle et aussi préméditée, avec une volonté aussi libre. S'il en existe, parce qu'on connaît leurs antécédents, les conditions de logement insalubres, l'absence de parents, le passage en maisons de correction, l'existence évidente de cas psychiques, la justice ne peut alors, dans la plupart des cas, être tout à fait la justice. Mais dans les cas qui nous intéressent ici, il n'y a pas de circonstances atténuantes, mais au contraire des circonstances aggravantes. Certains de ceux qui participaient aux tortures allaient jusqu'à le dire, comme cela est arrivé à l'ESMA - c'était un médecin, je crois, qui se faisait appeler "Mengele".

(La responsabilité de l'Eglise)

Q. - Monseigneur, avant de continuer la chronologie des faits, je voudrais vous poser une question brûlante, pour lever les équivoques. En quelque sorte, ces gens-là déclaraient... comment dire?... c'étaient des chrétiens qui faisaient ça. En tant qu'évêque, comment expliquez-vous ces choses?

R. - Je crois qu'il y a plusieurs explications. La première c'est qu'ils ne se déclaraient pas tous chrétiens. Par exemple, deux prêtres qui sont restés six mois enchaînés et une cagoule sur la tête, et qui ont été libérés à la veille de la réunion des évêques d'octobre 1977, ont raconté que les gardiens leur disaient les mêmes choses qu'au Christ: "Pourquoi que ton Dieu vient pas te tirer de là? A quoi sert-il?" et autres... Et cela s'est souvent produit.

Ce sont des baptisés, ce ne sont pas des chrétiens. C'est un manque de formation. C'est sans doute notre responsabilité, à nous les prédicateurs et les catéchistes, d'avoir fait de l'Evangile quelque chose d'éthéré, d'intellectuel, de non incarné. Et de n'avoir pas suffisamment répété les exigences de l'Evangile dans la vie quotidienne et sous toutes ses facettes. "Tout ce que vous faites et dites, faites-le et dites-le au nom du Seigneur. Soyez saints dans tous vos actes." C'est vraiment un manque de formation.

Par ailleurs, malheureusement et très souvent, des membres du vicariat aux armées (2) n'ont pas été à la hauteur de leur mission d'évangélisation et de conscientisation. Certains militaires ont fait savoir à des évêques et à des prêtres leurs graves conflits de conscience: des cas où il leur a sans doute manqué à ce moment-là la petite impulsion qui les aurait conduits à démissionner. Certains sont partis. J'en connais quelques-uns, des gens qui ont combattu à Tucumán. Un tel disait: "Je suis jeune, j'ai quatre enfants, l'armée est toute ma vie, et je ne sais pas faire autre chose". Et cependant il a rassemblé ses affaires, il les a embarquées avec sa femme et ses quatre enfants dans sa petite voiture et, très ému, il est parti.

Je pense que certains militaires ont vécu dans des zones où il n'y avait pas de conflits majeurs. Mais ils pouvaient difficilement ignorer ce qui se passait. Seulement cela ne les touchait pas aussi directement que ceux qui se trouvaient dans les unités concernées.

J'estime que tout cela est pour nous un signal d'alarme et je pense qu'il nous faudra porter remède aux défaillances et faire une catéchèse incarnée. Je lisais ces jours-ci dans les journaux de Buenos-Aires qu'on allait probablement inscrire le thème des droits de l'homme dans les matières à enseigner. A plus forte raison les catéchistes doivent-ils avoir le souci, non pas seulement des droits de l'homme, mais aussi de la réalité sociale et politique, car dans certains cas ils sont par trop étrangers à tout cela.

#### (L'efficacité de la commission)

Q. - Quand et comment seront connus les résultats du travail de la commission?

R. - Cela n'est pas encore décidé. Alors que notre commission termine ses trois premiers mois d'existence, nous avons précisément abordé le sujet à l'occasion de la dernière réunion. Un schéma de rapport a été élaboré pour servir de base à la discussion; en ce qui concerne le "quand", les avis sont contradictoires sur la nécessité de terminer dans les six mois prévus.

Q. - Il y a peu, Ernesto Sábato a évoqué les menaces continuelles que reçoivent les membres de la commission. Continuez-vous à en recevoir?

R. - Personnellement, non. Certains en ont reçu, mais ils n'y ont attaché aucune importance. C'était à prévoir. L'un en avait même reçu avant.

---

(2) les aumôniers militaires (NdT).

Q. - Vous disposez déjà, pour ces quelques mois, d'une vision d'ensemble suffisamment vaste par rapport à votre travail. Etes-vous raisonnablement optimiste devant ses résultats pratiques? Pratiques sur deux points: d'abord par rapport à la prise de conscience de la population qui est, je crois, un résultat réel, puis plus strictement par rapport à la recherche d'une justice pour les familles.

R. - Les familles mais aussi ceux qui sont en dehors des familles - les premiers surtout - risquent de se faire illusion sur des objectifs qu'à mon avis ils ne parviendront pas à réaliser, pour ce qui est des sanctions et un éclaircissement définitif. Déterminer de façon décisive à qui appartiennent ces ossements, cela ne pourra se faire que dans certains cas. De plus il y aura une certaine quantité de cadavres qui ne seront jamais retrouvés, comme dans le cas de ceux qui ont été jetés à la mer, incinérés ou détruits par explosion.

Dans le cas fameux de Pilar où ont été retrouvés 32 cadavres ainsi détruits, quelqu'un de la police s'est emparé des fiches dactyloscopiques et celles-ci ont disparu. Beaucoup de choses ont disparu. Dès le premier jour de notre prise en charge à la commission, on nous a fait savoir que toute la documentation du ministère de l'intérieur avait disparu. Cela aussi fait l'objet de procès en justice, car il s'agit de documents réservés. C'est le cas de cet avion parti pour les Canaries, qui a jeté une documentation à la mer. On a essayé d'effacer toutes traces, y compris les locaux.

De toute manière il y a cependant eu prise de conscience, reconnaissance, ce qui n'existait pas auparavant. Il ne fait aucun doute que la commission a rassemblé l'information et a traité non pas seulement des cas personnels mais tout un ensemble d'informations qui vont ensuite se traduire en d'innombrables procès, lesquels permettront ici et là de condamner les coupables. Comme l'a déclaré le ministre de la défense, nous ne pouvons constituer une nouvelle armée. On ne peut mettre tous les militaires en prison. Je pense que quelques-uns seront sanctionnés. Je veux le croire et je dois le croire. Et cela doit se passer ainsi, pour le bien du pays. Ce seront les responsables les plus directs.

(La sanction nécessaire)

Q. - Tout cela provoque un grand débat que certains, à un moment donné, ont cherché à atténuer, car une telle problématique mettait en quelque sorte le doigt sur la plaie pour beaucoup de gens. Alors on a dit: il faut en finir, oublier le passé, regarder vers l'avenir, etc. Estimez-vous nécessaire de maintenir le débat ouvert?

R. - Sans aucun doute. Si nous voulons regarder vers l'avenir, voir vraiment l'avenir, il faut aujourd'hui un ressaisissement, une élimination du cancer, de la tumeur énorme et très largement répandue dans les forces armées; il faut que l'opinion publique perçoive clairement qu'il y a eu punition. Il faut une sanction. Absolument. Sinon, ce sera la voie de la vengeance. Une vengeance qui deviendrait inévitable. Si l'on ferme la voie de la justice, ce seront d'autres chemins qui seront alors empruntés. Par ailleurs, s'il y avait impunité en la matière, cela voudrait dire que tout cela n'était finalement pas si grave, et la tumeur continuera de grossir. Ce serait mettre un pansement léger sur un cancer.

Quant à la fatigue des gens sur le sujet, je ne crois pas qu'elle soit si grande. Si fatigue il y a c'est par rapport au sensationnalisme de toutes

ces revues en kiosques. Elles ont joué leur rôle. Il n'y a pas de mal dont on ne puisse tirer quelque bien. S'il n'y avait pas eu ce traitement de choc, beaucoup de gens n'y auraient pas cru. Aujourd'hui ils doivent y croire. Et c'est un bien car cela fait pression sur les juges, sur les fonctionnaires. Je pense même que le gouvernement, déjà objet de pressions de l'intérieur, subit également la pression populaire.

Q. - Une des questions que se posent certains: pourquoi n'y a-t-il pas eu de commission du Congrès national?

R. - Bien que juge et partie en la matière, disons que je parle en tant que citoyen. Je crois que l'expérience a montré les avantages de la commission actuelle, laquelle n'empêche aucunement l'existence d'une commission du Congrès. Mais il faut voir comment les choses se passent, et ici j'entre dans un domaine peu agréable pour certains. C'est ce que j'ai dit dans mon sermon à la radio quand j'ai attiré l'attention sur la nécessité pour le peuple de suivre ses représentants, car la démocratie ne s'arrête pas aux urnes. On a vu, il y a un mois, comment les discussions sont faites de beaucoup de stratégie et de convenances partisans, par delà les convenances profondes du pays. Alors, en constatant les manigances possibles, on peut penser qu'il n'y aurait pas autant d'intégrité - je ne parle pas de subornation par l'argent, mais d'intérêts - qu'avec la commission actuelle. Car ses membres auraient été, je pense, sujets à des pressions en tous genres. Je me demande aussi si une telle commission aurait pu, comme les membres de notre commission, s'appliquer à l'étude d'un seul sujet; et je ne sais pas si le choix du personnel auxiliaire aurait pu être fait dans les mêmes conditions.

Avant la constitution de la commission, quand il a été question d'une commission du Congrès national, j'ai fait part de mes doutes, étant donné que tout au long de l'histoire il y a déjà eu je ne sais combien de commissions parlementaires d'enquête.

(Les évêques savaient)

Q. - Une dernière question, Monseigneur. Suite à l'expérience terrible qui a été la vôtre, quelle réflexion avez-vous, comme évêque, à nous proposer à nous chrétiens qui avons été partie prenante à différents niveaux de responsabilités?

R. - Il y a différents niveaux de responsabilité car la censure a empêché les gens de connaître la vérité. Mais il y en avait d'autres, dont la hiérarchie, qui n'ignoraient pas les choses, qui savaient. Je crois qu'on le savait. Un mémorandum a été publié l'année dernière, qui avait été rédigé par l'épiscopat sur la base des informations parvenues à l'assemblée des évêques, dans lequel il était même fait état que des cadavres étaient jetés à la mer. Cela, je l'ai dit moi-même devant les deux généraux que Videla nous avait demandé de recevoir pendant notre assemblée pour qu'ils nous expliquent la question de la subversion. Et j'ai dit encore d'autres choses: comment on retirait les prisonniers du bâtiment n° 1 de la 9e Unité de La Plata; que j'avais entre les mains la photocopie, apportée par une veuve, du certificat de décès de son mari emprisonné dans l'unité et retrouvé mort par anémie au 7e Régiment d'infanterie de La Plata. Bref, tout cela a été dit ainsi que beaucoup d'autres choses ajoutées par d'autres évêques (3), de sorte qu'il n'y avait pas ignorance de la chose.

---

(3) Cf. par exemple DIAL D 606 et 863 (NdT).

Je pense que tout cela constitue un très fort appel de Dieu à réviser notre prédication, notre catéchèse, la formation donnée dans les séminaires. Pour ce qui est des laïcs, beaucoup sont sans doute à excuser parce qu'ils n'ont pas eu, ou ont trop récemment appris, la notion d'une religion qui, comme dit St Jacques, doit s'occuper des gens dans le besoin. Une religion qui n'est pas celle des rites, du culte. "Laisse-là ton offrande pour l'autel et va d'abord te réconcilier avec ton frère. C'est faire ce que tu n'as pas fait avec lui, car même si tu ne le sais pas, ton frère le sait et tu en es responsable".

Aujourd'hui il y a une Eglise beaucoup plus vivante, une catéchèse beaucoup plus animée avec beaucoup de gens qui s'y donnent, y compris des adultes; il y a des laïcs engagés, une jeunesse chrétienne magnifique, active et parfaitement lucide. C'est là pour moi une perspective porteuse d'espoir, vraiment porteuse d'espoir pour l'Eglise.

-----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

-----

Abonnement annuel: France 275 F - Etranger 330 F - Avion 400 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441